

## Enquête du CAE (4<sup>e</sup> trimestre 2009) : Le secteur public oublie-t-il les architectes ?



L'enquête périodique du Conseil des Architectes d'Europe (CAE) sur l'impact de la crise économique semble indiquer que le secteur public oublie les architectes. L'enquête, qui a été réalisée en décembre 2009, montre que, malgré les engagements pris au niveau national et européen en vue d'investir dans le secteur de la construction, les dépenses du secteur public dans le bâtiment devraient diminuer de manière significative.

Selon l'enquête du CAE, les architectes sont maintenant plus pessimistes qu'à tout autre moment de l'année 2009 quant à une reprise des travaux dans le secteur public. Ceci est une indication de ce que les autorités publiques ne semblent pas respecter leurs engagements visant à augmenter leurs dépenses dans la rénovation et/ou la construction de bâtiments, ceci afin d'aider l'économie européenne à sortir de la crise économique actuelle. En réalité, seulement 16% des architectes espèrent voir une augmentation de la commande dans le secteur public, contre 26% en septembre 2009. Ceci est en contradiction avec le Plan de relance économique européen adopté à la fin de l'année 2008. En outre, ce n'est pas cohérent avec la priorité affirmée de mettre l'accent sur ce secteur dans la lutte contre le changement climatique.

L'enquête récente, la quatrième menée par le CAE en 2009, montre que, comme on le craignait en octobre 2009, la profession d'architecte pourrait devoir faire face à ses heures les plus sombres.

Globalement, la dernière enquête révèle que 41% des bureaux d'architecture ont licencié du

personnel depuis septembre 2008 et que 17% vont encore licencier dans les trois prochains mois. Le tableau reste pessimiste en ce qui concerne la charge de travail attendue pour le premier trimestre 2010 ; en effet, seulement 22% des bureaux d'architecture sont optimistes en pensant avoir plus de travail, en recul par rapport à 24 % en septembre 2009. Les prévisions quant à une diminution de la charge de travail au cours de la même période restent stables à 33%.

Dans le domaine du logement privé, qui compte pour 45 % de leur charge de travail globale, 16% des architectes sont optimistes à propos de l'avenir (même niveau qu'en septembre 2009), et 47% sont pessimistes à propos de des commandes futures (44% en septembre). Le niveau de pessimisme dans le domaine du secteur commercial est en augmentation, passant de 53 % à 58%, et l'optimisme a diminué de 12 % à 10 %. Le volume de travaux dans ce secteur représente 23% de la charge de travail des architectes.

Le CAE mène cette enquête tous les trois mois afin d'évaluer l'impact de la crise économique sur la profession d'architecte en Europe, et il

continuera à enquêter afin de voir poindre la fin de la crise économique en détectant une montée de l'optimisme et de l'espoir de voir une augmentation de la commande. Cette dernière enquête est peut-être la plus préoccupante, dans la mesure où la profession avait foi dans les engagements pris concernant les investissements publics et dans les divers plans de reprise annoncés avec une forte publicité dans le courant de 2009. Ces engagements ne semblent pas se matérialiser.

(1) Le Conseil des architectes d'Europe (CAE) est l'organisation qui représente la profession d'architecte au niveau européen. Son siège et son secrétariat sont installés à Bruxelles. Les Organisations membres du CAE, dont le nombre est en augmentation, sont les organismes réglementaires et les associations professionnelles représentatives au niveau national de l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne, des pays en voie d'adhésion, ainsi que de la Norvège et de la Suisse. A travers ses organisations membres, le CAE représente les intérêts d'environ 480.000 architectes. La fonction principale du CAE est d'assurer une veille permanente des développements au niveau européen, en s'efforçant d'influer sur les politiques et la législation communautaire qui ont un impact sur la pratique de l'architecture et sur la qualité globale et le développement durable du cadre de vie bâti.

Source : Communiqué du CAE, 18.01.10  
Infos : [www.ace-cae.org](http://www.ace-cae.org)

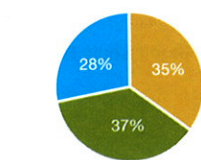
## Faut-il encore se questionner au sujet du CWATUPe ?

Réponses à notre questionnaire Arch-Index.fr n°06 - déc. 2009

NB : Certains n'ont pas encore remarqué que nous imprimons nos questionnaires au verso du feuillet-adresse contenu dans l'emballage plastic d'expédition du magazine...

### Question 1

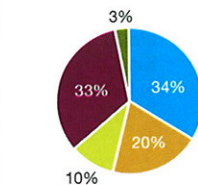
Avez-vous répondu au questionnaire de l'UWA concernant l'implémentation du CWATPe ?



- oui
- non
- je n'en ai pas eu connaissance

### Question 2

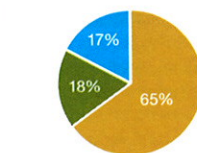
Quelles seraient, selon vous, la meilleure façon d'obtenir satisfaction pour les architectes dans cette problématique ?



- obtenir par AGW
- l'annulation des disposition incriminées
- présenter une requête en annulation au Conseil d'Etat
- mener des actions collectives, par exemple une « grève de demande de permis »
- faire confiance aux négociateurs de l'UWA
- sans opinion

### Question 3

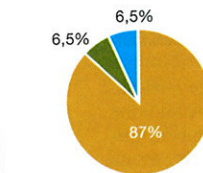
Y a-t-il moyen, selon vous, de corriger l'ensemble du CWATUPe pour le rendre utilisable en vue d'une qualité de l'urbanisme et de l'architecture en Région wallonne ?



- oui
- non
- sans opinion

### Question 4

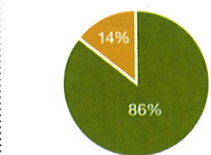
Pensez-vous qu'en permettant aux architectes une plus grande liberté de conception, la qualité de l'architecture et de l'environnement en serait améliorée ?



- oui
- non
- sans opinion

### Question 5

Vous sentez-vous suffisamment préparé(e) pour répondre bientôt aux exigences nouvelles en matière de PEB (annoncées pour le 1<sup>er</sup> mai 2010) ?



- oui
- non

### Conclusions

Les réponses et les commentaires au questionnaire du magazine sont de plus en plus nombreux. Un tiers des répondants ont répondu au questionnaire de l'UWA et ± le même % lui font confiance pour négocier avec les Autorités. Mais la majorité exprime des mesures radicales. Il est rassurant que 2/3 des répondants jugent qu'il est possible de corriger l'ensemble du CWATUPe... Cela signifie que beaucoup est à corriger! Les architectes souhaitent plus de liberté d'expression architecturale. Ils attendent au plus vite une formation à l'application de la PEB. Ils sont confiants. Pourvu que cela dure... La maîtrise des compétences garantit la confiance des Maîtres d'ouvrage dans les architectes.